



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BAIE ET DU BOCAGE

RAPPORT ANNUEL **PRIX ET QUALITE**

Service de l'eau potable
Du Service public

Compétence distribution

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009
Présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

EXERCICE

2009

Document établi le
7 juin 2010

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SMAEP BAIE BOCAGE assure la compétence distribution d'eau potable pour les collectivités suivantes :

- PONTAUBAULT, CEAUX, COURTILS, CROLLON, JUILLEY, AUCEY LA PLAINE, BEAUVOIR, HUISNES SUR MER, MACEY, SERVON, TANIS, SAINT AUBIN DE TERREGATTE, SAINT SENIER DE BEUVRON, VERGONCEY, LA CROIX AVRANCHIN, SACEY, MONTANEL, ARGOUGES, CARNET, PRECEY, VILLIERS LE PRE, VESSEY, POILLEY, MONTJOIE SAINT MARTIN, SAINT LAURENT DE TERREGATTE, SAINT JAMES, PONTORSON (pour les communes associées de ARDEVON, CORMERAY, CUREY, MOIDREY et LES PAS.), LES CHERIS, MARCILLY

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 005 habitants

MODE DE GESTION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service est exploité en régie directe.

La collectivité supporte l'ensemble des charges d'investissement et de gestion du service

DESCRIPTIF TECHNIQUE DU SERVICE

○ IMPORTATIONS D'EAU

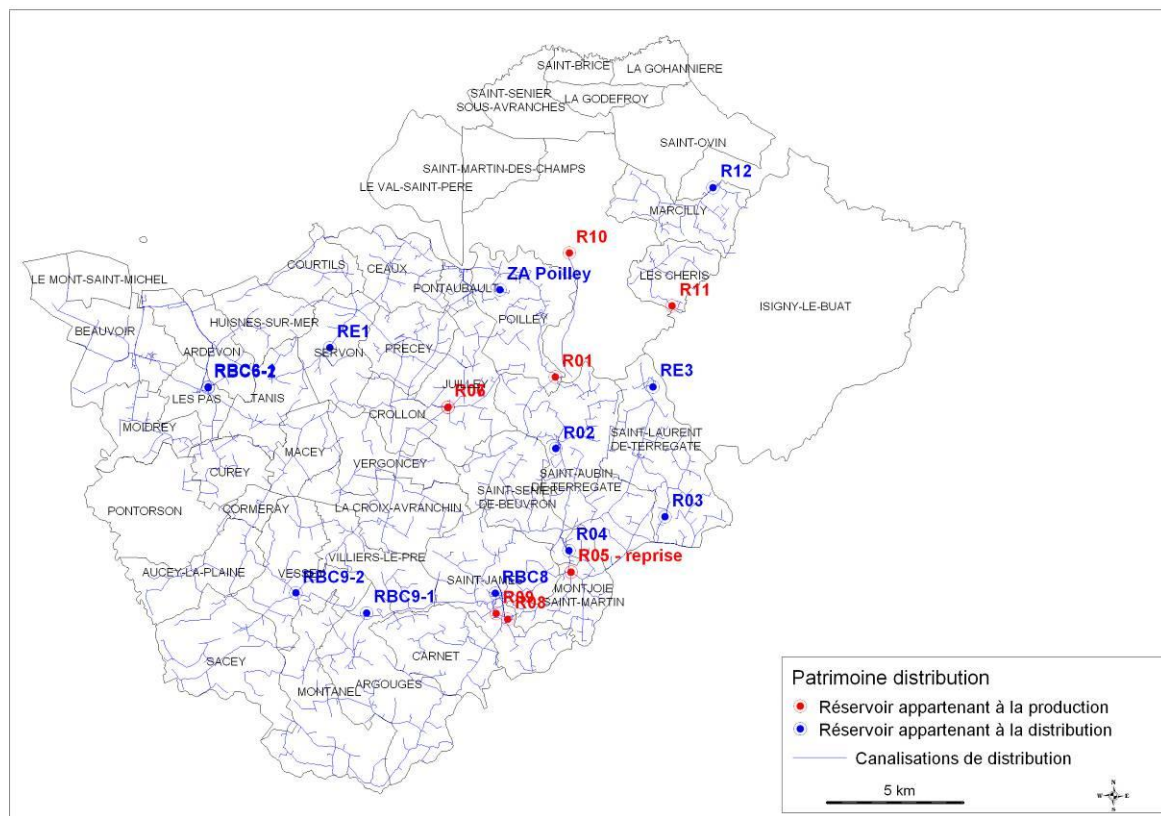
L'importation d'eau, uniquement par le SMAEP Baie Bocage Production, se fait au niveau de 12 compteurs de livraison :

- Sortie réservoir de Poilley (R1), 2 comptages,
- Sortie réservoir au sol JUILLEY (R6),
- Sortie réservoir sur tour JUILLEY (R7), (2 comptages),
- Sortie réservoir MONTJOIE (R5),
- Sortie réservoir SAINT JAMES (R8),
- Sortie réservoir SAINT JAMES (R9),
- Sortie réservoir LES CHERIS (R11),
- Livraison réservoir MONTJOIE (R4),
- Livraison réservoir SAINT-QUENTIN (R10),
- Livraison réservoir MARCILLY (R12).

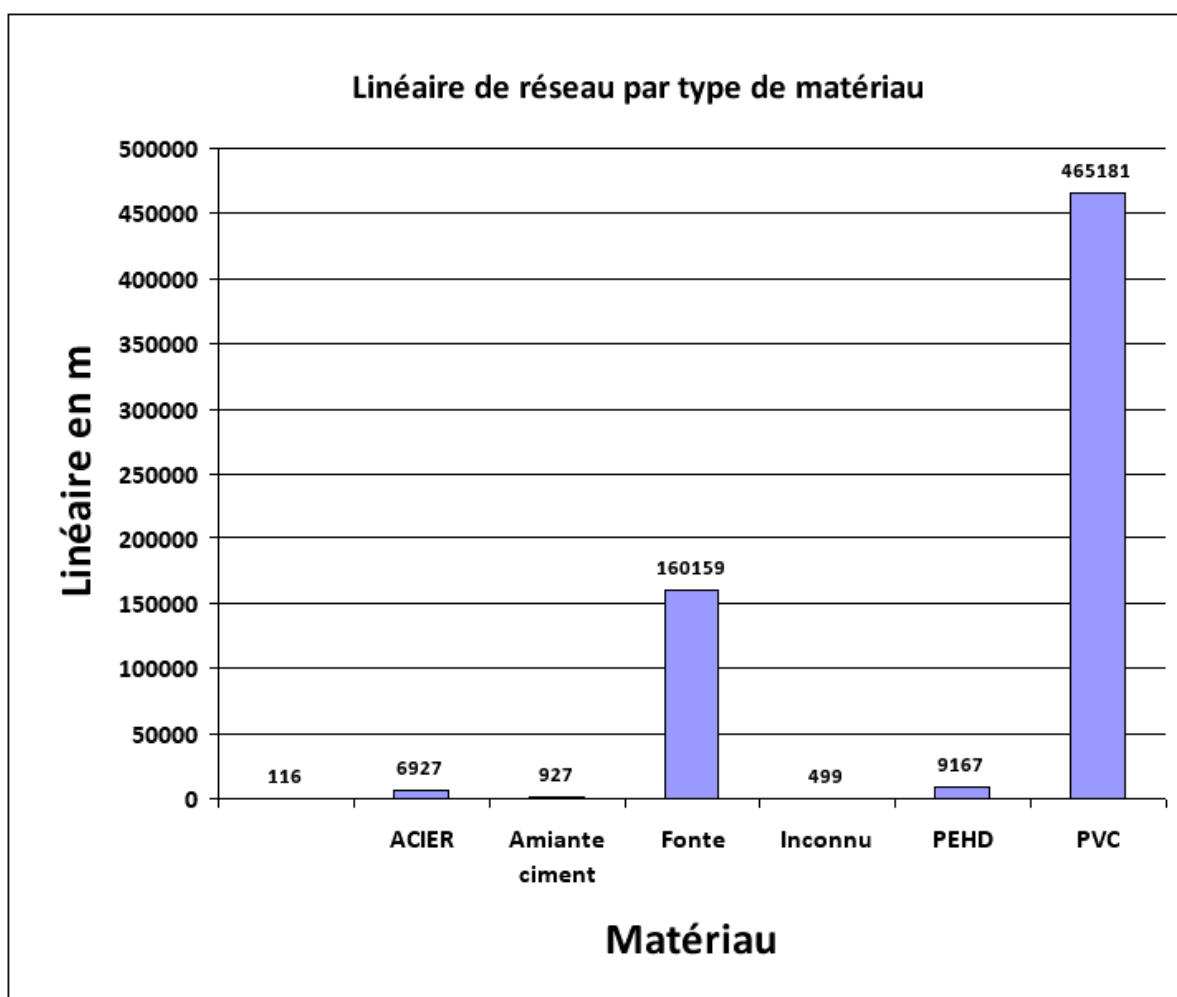
○ RESERVOIRS DE TETE DE RESEAU

Nom	Commune	Volume en m ³	Télesurveillance	Photo
RE1	Servon	300	oui	
R2	Saint-Aubin-de-Terregatte	150	oui	
R3	Saint-Laurent-de-Terregatte	150	non	
RE3	Saint-Laurent-de-Terregatte	100	oui	
R4	Saint-Aubin-de-Terregatte	800	oui	
Rbc6-1	Les Pas	500	oui	
Rbc6-2	Les Pas	500	oui	
Rbc8	Saint-James	75	oui	
Rbc9-1	Argouges	150	oui	
Rbc9-2	Vessey	600	oui	
R12	Marcilly	100	oui	
	Volume total stocké	3425		

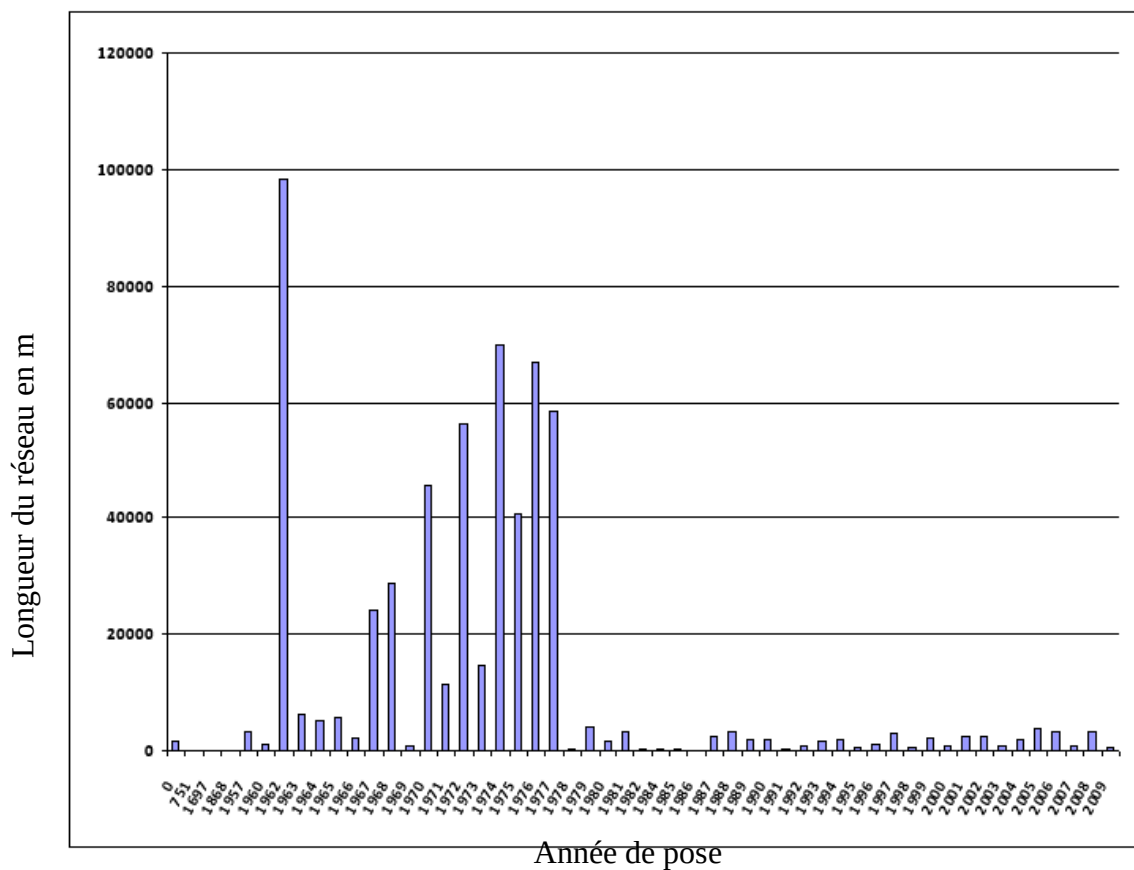
○ RESEAU DE DISTRIBUTION



La longueur du réseau de distribution est estimée à environ 642 km de canalisations (hors linéaire de branchements) soit environ 90m par branchement ouvert.

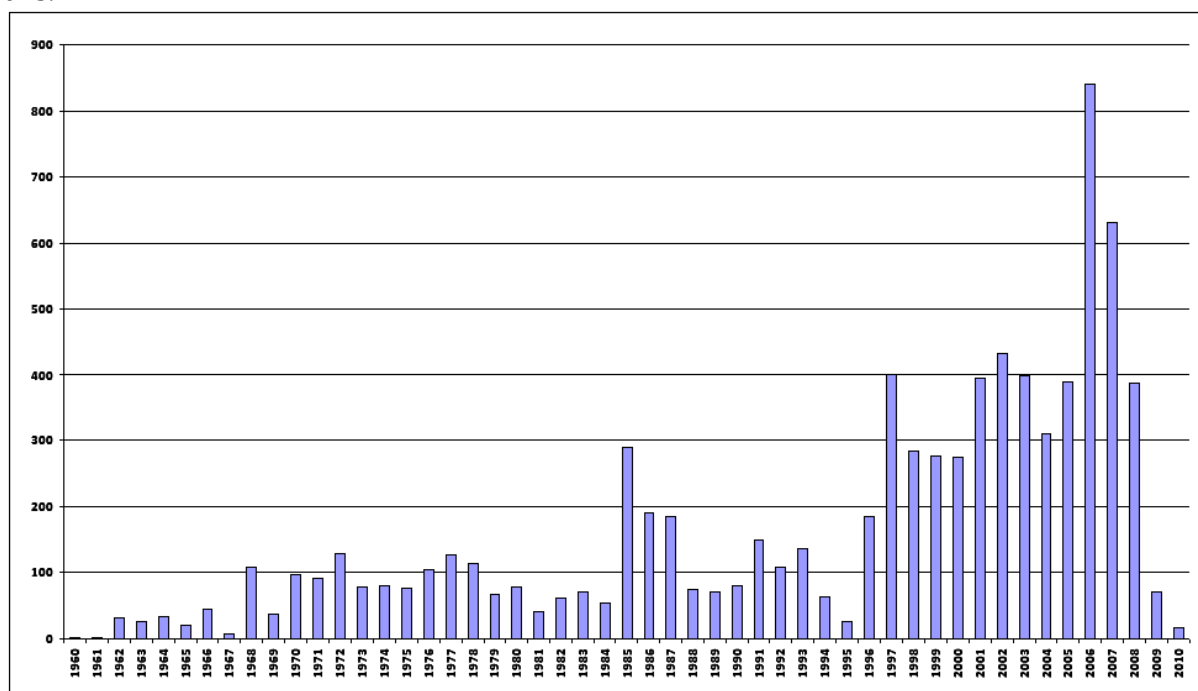


L'âge moyen des canalisations est estimé à environ 43 ans.



○ Les branchements

Le nombre de branchements en service est de 7123. L'âge moyen des compteurs est de 15 ans.



○ **Les équipements de réseau**

Désignation	Nombre
Poteau incendie	162
Réserve incendie	52

 CONVENTION DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU

Convention vente d'eau	DUCEY	Export de 320 000m ³	Depuis le 01/01/2010	Durée : 15 ans
---------------------------	-------	------------------------------------	-------------------------	----------------

 RESSOURCES EN EAU et BILANS HYDRAULIQUES

	2006	2007	2008	2009
Volume importé SMAEP BAIE BOCAGE PRODUCTION	1 177 520	1 184 249	1 127 793	1 169 617
Volumes exportés <i>dont</i>	45 807	48 401	155	1036
<i>Saint Quentin sur le Homme</i>	604	475	155	1036
<i>Isigny le Buat</i>	45 203	47 926	0	0
Volumes mis en distribution	1 131 713	1 135 848	1 127 638	1 168 581
Volumes facturés	1 040 216	995 527	969 894	1 017 703
<i>Eau de service et pertes réseau</i>	91 497	140 321	157 744	150 878
<i>Décomposition des ventes d'eau</i>				
<i>Abonnés domestiques</i>	<i>Volume</i>	643 326	612 886	651 095
	<i>Nombre</i>	6 996	7 085	7 123
<i>Abonnés non domestiques</i>	<i>Volume</i>	352 201	357 008	366 608
	<i>Nombre</i>	4	6	6

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

 TARIFS DISTRIBUTION EN VIGUEUR

Les tarifs distribution sont votés par l'assemblée délibérante.

	Désignation	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Date délibération			27/11/07	02/12/08	25/11/09
Part fixe	Abonnement ordinaire	54 €	54 €	57 €	62 €
Part proportionnelle	De 0 à 6 000 m ³	1,60 €	1,70 €	1,70 €	1.70 €
	Au-delà de 6 000 m ³	0,95 €	1,05 €	1,05 €	1.05 €
Tiers (hors redevance pollution)	Inclus dans tarification				
TVA (%)		5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %

AUTRES PRESTATIONS FACTUREES AUX ABONNES

Date délibération	21/02/2008	02/12/2009
Frais d'accès	45 €HT	45 €HT
Frais d'ouverture de branchements	30 €HT	30 €HT
Frais de fermeture ou de résiliation	30 €HT	
Frais de fermeture sans successeur connu		30 €HT
Frais de fermeture pour impayé		15 €HT
Frais de réouverture après impayé		15€ HT

RECETTES D'EXPLOITATION

	2006	2007	2008	2009
Recettes de vente d'eau	1 818 756 €	1 965 154 €	1 870 898 €	2 012 409 €
Autres recettes	15 405 €	18 901 €	17 508 €	91 879 €
Frais d'accès au service	-	-	49 524 €	36 182 €

CALCUL DU MONTANT FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 m³

COMMUNE DE BEAUVOIR					
	ANNEE 2009		ANNEE 2010		variation
	montant unitaire	montant (120 m ³)	montant unitaire	montant (120 m ³)	
part fixe	57,00 € /an	57,00 €	62,00 € /an	62,00 €	8,77%
part proportionnelle	1,70 € /m ³	204,00 €	1,70 € /m ³	204,00 €	0,00%
redevance pollution	0,29 € /m ³	34,80 €	0,30 € /m ³	36,00 €	3,44%
TVA	5,50%	16,27 €	5,50%	16,61 €	2,08%
TOTAL TTC		312,07 €		318,61 €	2,09%
coût moyen au m ³		2,60 €		2,65 €	2,09%

COMMUNES DE HUISNES SUR MER, MACEY, TANIS					
	ANNEE 2009		ANNEE 2010		variation
	montant unitaire	montant (120 m ³)	montant unitaire	montant (120 m ³)	
part fixe	57,00 € /an	57,00 €	62,00 € /an	62,00 €	8,77%
part proportionnelle	1,70 € /m ³	204,00 €	1,70 € /m ³	204,00 €	0,00%
redevance pollution	0,088 € /m ³	10,56 €	0,138 € /m ³	16,56 €	56,81%
TVA	5,50%	14,93 €	5,50%	15,54 €	6,11%
TOTAL TTC		286,49 €		298,10 €	6,11%
coût moyen au m ³		2,39 €		2,48 €	6,11%

COMMUNES DE ARGOUGES, AUCEY LA PLAINE, CARNET, MONTANEL, SACEY, VESSEY, VILLIERS LE PRE			
	ANNEE 2009	ANNEE 2010	variation

	montant unitaire	montant (120 m ³)	montant unitaire	montant (120 m ³)	
part fixe	57,00 € /an	57,00 €	62,00 € /an	62,00 €	8.77%
part proportionnelle	1,70 € /m ³	204,00 €	1,70 € /m ³	204,00 €	0,00%
redevance pollution	0,116 € /m ³	13.92 €	0,180 € /m ³	21.6 €	55.17%
TVA	5,50%	15,12 €	5,50%	15,81 €	4.61%
TOTAL TTC		290,04 €		303.41 €	4.61%
coût moyen au m ³		2,42 €		2,52 €	4.61%

COMMUNES DE CEAUX, COURTILS, CROLLON, MARCILLY, JUILLEY, LES CHERIS, LA CROIX AVRANCHIN, VERGONCEY, MONTJOIE SAINT MARTIN, POILLEY, SERVON, PONTAUBAULT, SAINT SENIER DE BEUVRON, PRECEY, SAINT AUBIN DE TERREGATTE, SAINT LAURENT DE TERREGATTE

	ANNEE 2009		ANNEE 2010		variation
	montant unitaire	montant (120 m ³)	montant unitaire	montant (120 m ³)	
part fixe	57,00 € /an	57,00 €	62,00 € /an	62,00 €	8.77%
part proportionnelle	1,70 € /m ³	204,00 €	1,70 € /m ³	204,00 €	0,00%
redevance pollution	0,1532 € /m ³	18,38 €	0,22982 € /m ³	27.57 €	50.05%
TVA	5,50%	15,37 €	5,50%	16.14 €	5.05%
TOTAL TTC		294.75 €		309.71 €	5.05%
coût moyen au m ³		2,46 €		2,58 €	5.05%

COMMUNES DE ARDEVON, CORMERAY, CUREY, MOIDREY, LES PAS

	ANNEE 2009		ANNEE 2010		variation
	montant unitaire	montant (120 m ³)	montant unitaire	montant (120 m ³)	
part fixe	57,00 € /an	57,00 €	62,00 € /an	62,00 €	8.77%
part proportionnelle	1,70 € /m ³	204,00 €	1,70 € /m ³	204,00 €	0,00%
redevance pollution	0,383 € /m ³	45.96 €	0,300 € /m ³	36.00 €	-21.67%
TVA	5,50%	16,88 €	5,50%	16,61 €	-1,59%
TOTAL TTC		323.84 €		318.61 €	-1,59%
coût moyen au m ³		2,70 €		2,65 €	-1,59%

COMMUNE DE SAINT JAMES

	ANNEE 2009		ANNEE 2010		variation
	montant unitaire	montant (120 m ³)	montant unitaire	montant (120 m ³)	
part fixe	57,00 € /an	57,00 €	62,00 € /an	62,00 €	8.77%
part proportionnelle	1,70 € /m ³	204,00 €	1,70 € /m ³	204,00 €	0,00%
redevance pollution	0,383 € /m ³	45.96 €	0,38304 € /m ³	45.96 €	0.00%
TVA	5,50%	16,88 €	5,50%	17.15 €	1,64%
TOTAL TTC		323.84 €		329.11 €	1,64%
coût moyen au m ³		2,70 €		2,74 €	1,64%

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS (rapport en annexe). Parallèlement, les agents du SMAEP vérifient la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Paramètres	2007	2008	2009
Nombre de prélèvements effectués	31	34	31
Nombre de prélèvements effectués rapportés au m ³ facturés	0.031	0.035	0.030
Taux de conformité globale des prélèvements effectués	100 %	100 %	100 %
Taux de conformités des prélèvements relatifs aux paramètres microbiologiques	100 %	100 %	100 %
Taux de conformités des prélèvements relatifs aux paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %

Une seule non-conformité de faible ampleur et de courte durée vis-à-vis des paramètres bactériologiques a été observée en extrémité de réseau de desserte (aucune non-conformité observée en sortie de station).

Nombre de prélèvements effectués rapportés au m³ facturés = nombre de prélèvements/(Volume facturé/1000)

*Taux de conformité globale des prélèvements effectués = (Nombre de prélèvement conforme/ Nombre de prélèvements effectués)*100*

*Taux de conformités des prélèvements relatifs aux paramètres microbiologiques = Nombre de prélèvement conforme relatifs aux paramètres microbiologiques/ Nombre de prélèvements effectués)*100*

*Taux de conformités des prélèvements relatifs aux paramètres physico-chimiques = Nombre de prélèvement conforme relatifs aux paramètres physico-chimiques / Nombre de prélèvements effectués)*100*

QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

Paramètres	2006	2007	2008	2009
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	100%	100%	100%	100%
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (24h)	99%	99.5%	99%	99%
Taux de réclamation par rapport au nombre d'abonnés	0.99% (74)	1.05% (76)	1.03% (78)	1.02% (84)
Taux de réclamations sur les problèmes de réseau	33.8% (25)	47.4% (36)	48.7% (38)	40.48% (34)
Taux de réclamations sur la qualité de l'eau	20.3% (15)	35.5% (27)	29.5% (23)	32.14% (27)
Taux de réclamations sur la gestion des clients	45.9% (34)	17.1% (13)	21.8% (17)	27.38% (23)

*Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées = (Nombre de coupures d'eau (suite à un incident ou décidées) dont les abonnés n'ont pas été informés/ Nombre d'abonnés)*100*

*Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés = (Nombre d'ouverture de branchements réalisés dans le délai max fixé par l'opérateur/Nombre d'ouverture de branchements total)*100*

Taux de réclamation par rapport au nombre d'abonnés = Nombre de réclamations écrites (courrier, mail, fax) sauf concernant le prix de l'eau/ Nombre d'abonnés

*Taux de réclamations sur les problèmes de réseau = (Nombre de réclamations pression et continuité/Nombre de réclamations)*100*

*Taux de réclamations sur la qualité de l'eau = (Nombre de réclamations qualité/Nombre de réclamations)*100*

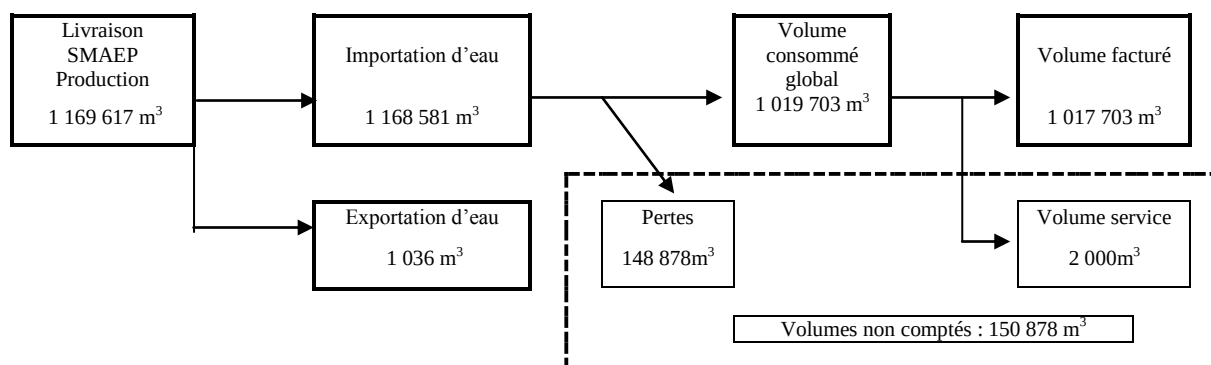
Taux de réclamations sur la gestion des clients = (Nombre de réclamations interruptions/Nombre de réclamations)*100

PATRIMOINE ET FIABILITE DE L'ALIMENTATION

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

0	Absence de plan de réseau ou plan couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte
20	Mise à jour au moins annuelle
Informations sur les éléments constitutifs du réseau	
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
+10	Localisation et descriptif des ouvrages annexes (vannes, ventouses,...)
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral
Informations sur les interventions sur le réseau	
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges,...)
+10	Existence et mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement de branchements
+10	Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations
+10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement de canalisations
Total = 90	

- Performance du réseau



	2006	2007	2008	2009
Rendement du réseau	91.9 %	87.6 %	86 %	87,3%
Indice des volumes non comptés	0.39	0.59	0.66	0.64
Indice linéaire de pertes en réseau	0,38	0,58	0.66	0.62
Taux moyen de renouvellement	0.15% (5 km en 5 ans)	0.29% (9.4 km en 5 ans)	0.38% (12.4 km en 5ans)	0.36% (11.5 km en 5 ans)
Taux d'occurrence de casses sur canalisations	10.61 casses pour 100 km (69 fuites)	9.85 casses pour 100 km (64 fuites)	9.54 casses pour 100 km (62 fuites)	9.34 casses pour 100 km (60 fuites)

Rendement = (consommations comptabilisées + consommations estimées + volume service) / (volume produit)
Indice des volumes non comptés = (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (longueur du réseau hors branchements) / 365 (m³/j/km)
Indice linéaire de perte du réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements / 365 (m³/j/km)
*Taux moyen de renouvellement = Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé entre les années N-4 et N / (5 * Linéaire de réseau desserte) * 100*
*Taux d'occurrence de casses sur canalisations = (nombre de casse / linéaire réseau desserte) * 100*

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

A titre indicatif car dépend de la compétence Production et non de la compétence distribution.

Les périmètres de protection concernent les forages de Montmorel et les prises d'eau du Pont du Bateau et de la Houssaye.

0%	Aucune action
20%	Etude environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (mise en place en 2010)

- Indice de performance de la distribution

	2006	2007	2008	2009
Pourcentage de non utilisation de la ressource	8.79	12.35	13.98	12.83

*Pourcentage de non utilisation de la ressource = (Volume eau non facturée/volume total importée)*100*

FINANCES ET ECONOMIE

- Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2006	2007	2008	2009
Durée d'extinction de la dette	1.8 années	1.6 années	2.7 années	8.7 années

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Réseau Saint Aubin de Terregatte	74 562€	30%
Branchements Beauvoir	49 627€	30%
Diagnostic permanent	190 000€	40%

BRANCHEMENTS EN PLOMB

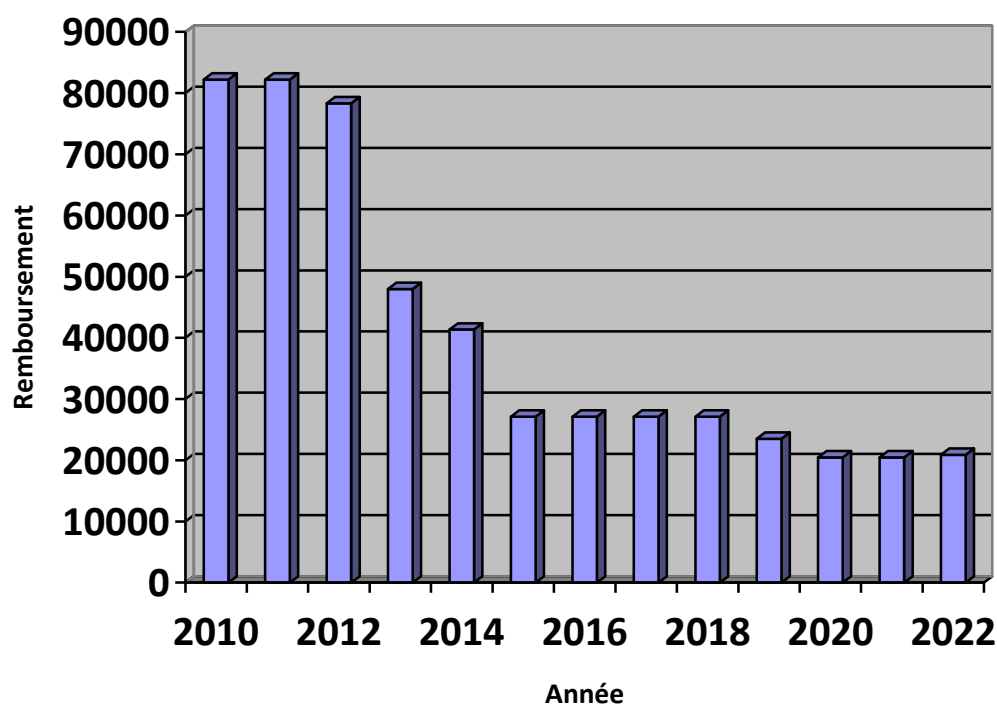
Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2006	2007	2008	2009
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	72	42	78	22
Nombre de branchements restant	154	108	30	8

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2008	2009
Encours de la dette au 31 décembre	507 957€	918 163€
Remboursements au cours de l'exercice	105 596€	156 884€
Dont en intérêts	16 136€	27 090€
Dont en capital	89 460€	129 794€



AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008	2009
Montant de la dotation aux amortissements	123 797 €	123 424 €	96 708 €	114 886 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Renforcement Beauvoir-Les Pas	312 981€	30%
Branchements Beauvoir	49 627€	30%
Réseau Tanis	67 160 €	30%
Réseau Servon	67 849€	30%

ACTIONS DE SOLIDARITE

Montant des abandons de créances	néant
Opération de coopération décentralisée	néant